

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-7-2-3

Service consulté

Chambre de Consommation d'Alsace : Soutien 2009

Résumé : *La Chambre de Consommation d'Alsace sollicite une subvention de fonctionnement pour 2009. Un crédit de 22 500 € pourrait être affecté à cet organisme au titre des Interventions Economiques Générales.*

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), Association de Droit Local, a été créée en 1970. Le siège de cette association qui emploie 18 personnes est basé à STRASBOURG. Un bureau a également été ouvert à MULHOUSE.

La CCA anime et assure l'information, la formation, la défense et la représentation des consommateurs dans diverses instances. Elle apporte également un soutien technique aux associations de consommateurs, participe à la concertation et aux négociations avec les professionnels et gère des permanences d'information et de conseil dans les domaines juridiques.

Ses actions s'effectuent en synergie avec le réseau local d'acteurs engagés sur le terrain et de l'ensemble des organisations haut-rhinoises de consommateurs.

En 2009, les principaux axes de travail seront les suivants :

- Le développement de l'information des consommateurs sur leurs droits et l'aide au règlement amiable des litiges de consommation.

En 2008, la permanence haut-rhinoise a répondu à plus de 5 500 sollicitations d'informations d'ordre juridique sous forme de consultations téléphoniques, de courriers et d'accueil direct et a organisé 700 rendez-vous pour traiter des litiges et des dossiers plus complexes. Par ailleurs, elle a continué à assister les associations de consommateurs pour professionnaliser et renforcer leurs accueils.

Elle envisage en 2009 de renforcer ces services et de développer une information interactive via internet.

- La représentation des intérêts des consommateurs auprès des pouvoirs publics et des professionnels de la production et de la distribution.

Pour représenter au mieux les intérêts de l'ensemble des consommateurs, la CCA réalise un important travail de veille, d'information, de formation et de concertation. Cette mission importante va se poursuivre avec le soutien des bénévoles membres des associations de consommateurs.

- Le développement d'un mode de consommation plus respectueux du cadre de vie, de la santé, génératrice de solidarité locale et départementale.

La CCA souhaite agir en concertation avec les producteurs et les collectivités locales pour renforcer des initiatives garantes d'un développement auquel les consommateurs peuvent contribuer. Des actions particulières seront engagées pour favoriser des éco-gestes, notamment en matière de réduction des déchets ménagers, de la préservation des ressources en eau et d'économies d'énergie.

- La promotion d'une alimentation durable et équilibrée.

Dans ce domaine, la CCA compte engager des actions pour améliorer la qualité alimentaire dans les établissements d'enseignement scolaire, améliorer la qualité alimentaire et nutritionnelle des produits pour le consommateur et faciliter la compréhension des consommateurs en faveur d'une alimentation plus équilibrée.

- Une information permanente à travers les médias grand public : presse, radio, télévision et Internet avec des outils particulièrement adaptés aux consommateurs handicapés.

En 2008, le Département a soutenu cette association à hauteur de 22 500 €.

Le budget prévisionnel 2009 se présente comme suit :

Dépenses :

▪ Achats	21 000 €
▪ Services extérieurs	80 750 €
▪ Autres services extérieurs	152 000 €
▪ Impôts & Taxes	34 625 €
▪ Charges de personnel	458 890 €
▪ Autres charges de gestion courante	8 700 €
▪ Dotations aux amortissements	<u>9 194 €</u>
	765 159 €

Recettes :

▪ Prestations et ventes	286 740 €
▪ Cotisations	540 €
▪ Ministère de l'Economie	346 499 €
▪ Ville de STRASBOURG – CUS	30 000€
▪ Ville de MULHOUSE	8 000 €
▪ Département du Bas-Rhin	45 000 €
▪ Département du Haut-Rhin	30 000 €
▪ Produits exceptionnels	5 288 €
▪ Produits financiers	500 €
▪ Transfert de charges	<u>12 592 €</u>
	765 159 €

Le Département du Bas-Rhin a toujours apporté un soutien particulier à cette association et compte maintenir sa contribution à 45 000 € en 2009.

La CCA sollicite le Département à hauteur de 30 000 € au titre de 2009 (soit une augmentation de plus de 33 %) pour compenser les pertes liées aux aides qui étaient attribuées au titre des emplois-jeunes et faire face aux diminutions de subventions perçues directement par l'Etat.

Sachant que le Département intervient également en faveur de la CCA au travers de projets clairement identifiés et ponctuels, notamment dans le domaine de l'environnement et au vu du contexte budgétaire actuel, nous proposons de maintenir la contribution départementale à 22 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER